

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 517 Subvention et convention avec la fondation Le Musée Clemenceau (16e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention en vue du versement d'une subvention de fonctionnement à la fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 12 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 30.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clemenceau, dont le siège social est situé 8 rue Benjamin Franklin, dans le 16e arrondissement de Paris, au titre de ses activités 2012 (D01705 / 2012_04941- 19785).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation Le Musée Clemenceau la convention annuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.